insuccès financier notoire qui réjouit toutes les âmes droites.

Nous ne croyons pas que le directeur spirituel de l'archidiocèse de Montréal sorte de son rôle au point de s'occuper de fenilles purement séculières, n'ayant aucune prétention dogmatique et s'occupant uniquement des choses de ce bas monde, comme nous le faisons.

La condamnation archiépiscopale a en vue le salut des âmes, c'est-à-dire l'au-delà, et c'est l'au-delà qu'elle vise, au-delà dont nous nous reconnaissons indignes de régler les arrangements.

Pour nous, nous nous contentons de nous occuper de la vie de chaque jour; nous ne touchons pas à la religion, nous ne touchons qu'à ses ministres en tant qu'ils touchent à notre bourse et qu'ils touchent nos enfants.

Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire à ce qu'il y ait une divergence d'opinion, regrettable certainement, mais, pas extraordinaire, puisque les visées et les buts ne sont pas les mêmes.

Nous sommes entièrement soumis aux dictées de Monseigneur pour ce qui regarde le spirituel de nos lecteurs, et nous sommes les premiers à leur conseiller de suivre pleinement ses avis; pour nous, nous nous réservons le matériel, cette vile matière avec laquelle nous passons notre temps le plus honnêtement et le plus utilement possible sur cette terre.

Notre rôle étant ainsi défini et ainsi tranché, on comprendra avec quelle légèreté d'esprit nous applaudissons aux sages conseils des autorités archiépiscopales à l'adresse des journaux qui s'immisçant dans le rôle réservé au clergé, veulent entraver ses efforts spirituels pour le salut de l'immatériel.

Notre rôle qui consiste à se tenir au terre à terre de l'existence, à surveiller ces pauvres intérêts mondains, qui demandent après tout à être protégés, n'est pas aussi beau que celui des éducateurs spirituels qui accomplissent et comprennent bien leur rôle.

Mais enfin, il faut cependant que les âmes d'élite se dévouent pour s'occuper de ce pauvre nous et le mettre en garde contre les difficultés d'une existence qui a du bon après tout.

La lettre pastorale qui vient d'être lancée est un profond enseignement pour les écrivains spirituels auxquels elle s'adresse.

Ceux qui assument la tâche de disenter devant le peuple les dogmes et les principes de la foi, ceux qui assument, laïques, des fonctions spirituelles ont une grande responsabilité à encourir.

Les pauvres journalistes qui ne s'occupent que de la pauvre guenille qui traîne son existence dans cette vallée de larmes peuvent error, car ils n'atteignent que la matière.

Mais le journaliste qui se huche sur une presse pour réglementer la morale de ses compatriotes et assumer la tâche de leur enseigner le moyen de conquérir les faveurs célestes, celui-là encourt une responsabilité sotennelle qui mérite de lui attirer une étroite surveillance.

Le moment était bien choisi pour rappeler aux feuilles ayant charge d'âmes leurs devoirs envers la religion qu'ils exploitent, sous prétexte de s'en faire les défenseurs.

D'ailleure, l'honnêteté publique en avait déjà fait bonne justice, bien qu'elle cût changé de nom, de format, de date de publication, de caractère et d'imprimeur; la feuille pseudo-catholique que Monseigneur voulait viser avait depuis quinze jours dejà succombé sous les sifflets et le mépris public.

C'est une ruine que Monseigneur à condamnée, mais il était bon que la condamnation fut éclatante.

Il est des morts qu'il faut qu'on tue.

DUROC.

AUTREFOIS ET MAINTENANT

LA "MINERVE" ET LES DECRETS

La Minerce de nos jours se fait le grand propagateur des decrets pontificaux.

Elle a la primeur des condamnations et des excommunications, et elle le fait cruellement sentir.

Aussi est-il bon de lui rappeler le passé pour lui montrer que son zèle d'aujourd'hui n'est peut-être qu'un profond remords de son indépendance d'autrefois.

Ainsi, nous venons de mettre la main sur une brochure intitulée: Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau, par M. Sabrevois de Bleury.

Dans les notes qui émuillent ce travail de bureaucrate se trouvent cités plusieurs articles du Populaire, l'organe des chouayens.

Voici un passage du *Populaire* du 4 septembre 1837 qui a trait à la façon dont la *Minerve* a reçu le mandement de Mgr. Lartique excommuniant les patriotes.

C'est à lire en entier.

Ce qui lui donne un autre piquant, c'est que la *Minerve* reproche à M. Liurier d'avoir eu comme précurseur L. J. Papineau tandis qu'elle l'a eu elle même comme précurseur, bien longtemps avant lui.

LA MINERVE DECHAINÉE CONTRE LA RELIGION

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous connaissons la haine de la *Minerve* pour notre sainte religion catholique; depuis longtemps, on sait qu'elle est l'ennemi le plus prononcé de tout ce qui est morale. L'attitude qu'elle prit, à l'époque de la discussion du bill des fabriques, n'était qu'un commencement d'exécution des desseins qu'elle a nourris, de tout temps, contre une institution qui maintient les hommes dans la vertu et leur ouvre la voie des félicités futures. La